

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU C.R.I.P.

435, Avenue Georges FRÊCHE - CS 10010

34173 CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX

Tél : 04.67.33.18.17 Fax : 04.67.33.18.30

Email: ifsi.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Site Web: <http://www.crip-34.fr>

DOSSIER D'INSCRIPTION

2021

Candidats relevant de la 'Formation professionnelle continue' (hors Parcoursup)

Fiches d'inscription à remplir
après avoir pris connaissance du document
« Notice d'informations Sélection IFSI »

En référence à :

- l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier
- l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

Clôture des inscriptions

Lundi 08 mars 2021

Information : l'ensemble des pages de ce dossier d'inscription doit être renseignées pour envoi à l'IFSI du CRIP

NOM de NAISSANCE : **Prénoms :**
(de jeune fille pour les femmes mariées)

NOM D'EPOUSE :

CRIP de Castelnau-le-Lez

DOSSIER D'INSCRIPTION

Fiche 1/3 à remplir - Formation infirmier IFSI du CRIP UGECAM Occitanie (34)

NOM de NAISSANCE : **Prénoms** :

(de jeune fille pour les femmes mariées)

NOM D'EPOUSE : **SEXE** : F M

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE** :

NATIONALITE :

Téléphone fixe : **Téléphone portable** :

Adresse Mail :

ADRESSE :

Code Postal : **Ville** :

Joindre au dossier cette page avec les documents suivants (cochez les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription du candidat, dûment complétée, datée et signée par le candidat	
<input type="checkbox"/>	Photocopie recto-verso couleur d'une pièce d'identité en cours de validité le jour des épreuves : carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire pour les candidats français ; passeport ou carte de séjour délivrée par une Préfecture pour les candidats étrangers.	
<input type="checkbox"/>	Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel ou de la cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription (soit le 08 mars 2021)	
<input type="checkbox"/>	Attestation(s) de formation continue (pour les candidats ayant suivi des formations continues)	
<input type="checkbox"/>	La fiche récapitulative du temps d'exercice professionnel ou de la cotisation à un régime de protection sociale (Fiche 3/3) – le candidat doit faire lui-même la preuve de la durée de son exercice ou de sa cotisation pour pouvoir être inscrit.	
<input type="checkbox"/>	Chèque bancaire ou postal ou un mandat cash : d'un montant de 50 euros , portant au verso le nom et prénom du candidat. Ce chèque doit être libellé à l'ordre du CRIP de Castelnau-le-Lez	
<input type="checkbox"/>	Un curriculum vitae	
<input type="checkbox"/>	Une lettre de motivation	
<input type="checkbox"/>	Le(s) diplôme(s) détenu(s)	

J'accepte la publication de mon nom sur les listes d'affichages des résultats

- Oui
- Non (l'information vous sera communiquée exclusivement par courrier)

CRIP de Castelnaud-le-Lez

Fiche 2/3 à remplir - Formation infirmier IFSI du CRIP UGECAM Occitanie (34)

NOM de NAISSANCE : **Prénoms :**
(de jeune fille pour les femmes mariées)

Cocher les cases correspondantes

Notification de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

- OUI** (joindre copie MDPH en cours de validité)
- DEMANDE EN COURS** (joindre copie du récépissé MDPH) ou **Attestation sur l'honneur**
- Date de dépôt de la demande de RQTH :**

Notification d'orientation professionnelle pour la formation d'infirmier

- OUI** (joindre copie MDPH).
- DEMANDE EN COURS** (joindre copie du récépissé MDPH) ou **Attestation sur l'honneur.**
- Date de dépôt du dossier d'orientation professionnelle :**

Aménagement des épreuves

- Vous ne bénéficiez pas d'un aménagement des épreuves**
- OUI** (joindre copie du document MDPH)
- DEMANDE EN COURS** (joindre copie du récépissé MDPH)
- Date de dépôt de la demande d'aménagement des épreuves :**

ATTENTION :

Les dossiers incomplets seront rejetés.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après l'inscription ou le jour de l'entretien.

☞ Passé le délai du **08 mars 2021** (*cachet de la poste faisant foi*), aucun dossier ne sera accepté et les dossiers restants incomplets seront rejetés.

☞ Aucune information sur la réception du dossier ne sera donnée par téléphone.

Tout dossier fera l'objet d'une information : dossier complet ou incomplet, uniquement par mail. **NOUS VOUS RECOMMANDONS DONC, DE SUIVRE VOTRE BOÎTE MAIL** (vérifier également les courriers indésirables).

☞ Si votre dossier est conforme, une **convocation** précisant le lieu et l'heure du déroulement des épreuves **vous sera adressée, par courrier postal**. Si vous n'avez **pas reçu cette convocation, cinq jours au moins avant le début des entretiens**, assurez-vous de votre inscription auprès de l'institut.

☞ Les droits d'inscription ne feront pas l'objet de remboursement.

